

2007 a vu notre syndicat couronné de plusieurs succès. C'est grâce à vous !

Revenons-y un instant :

+ tout d'abord le score national impressionnant de 6,8% aux élections CE de janvier 2007 (et 41% à SCE) avec plus de 17% sur le collège cadre (faisant de la CFE-CGC le deuxième syndicat) sur le périmètre de l'UES. Un score historique en progression de 4,5% dont la principale raison est la qualité de l'engagement des militants et sympathisants de notre syndicat. De nombreux nouveaux élus CFE-CGC ont fait leur apparition dans plusieurs CE

+ le terrible affrontement avec la Direction sur notre représentativité sur les non-cadres (près de 35 Tribunaux d'Instance) s'est soldé par une victoire de notre syndicat. **La Direction se voit contrainte de reconnaître la légitimité de notre représentation sur les non-cadres.**

+ la mise en place de l'Observatoire du Stress avec SUD, (www.observatoiredustressft.org) initialement outil pour essayer de lutter contre les pressions de la Direction, et devenu un véritable mouvement social,

+ l'extension de l'UES à Orange Réunion et Orange Distribution, deux sociétés où la CFE-CGC est incontournable, signée à l'unanimité par l'ensemble des autres syndicats (Rappelons nous le front commun de 4 OS contre la mise en place de l'UES en 2006). C'est la fin du dialogue social saucissonné !

La lisibilité de nos 4 orientations n'y est pas étrangère :

- le maintien de l'emploi en France dans le groupe, alors qu'il n'est aujourd'hui question que de délocalisation et sous-traitance,
- une défense du pouvoir d'achat des salariés au travers d'une rémunération fixe et non d'éléments variables indexés sur les résultats financiers,

- la demande d'une véritable politique industrielle et non pas que France Télécom serve de vache à lait pour un État financièrement exsangue,

- des ASC (Activités Sociales et Culturelles) qui doivent revenir réellement aux salariés car il s'agit de salaires différés.

N'oublions pas non plus la mise en place pour les militants et sympathisants CFE-CGC :

+ des sections (20 au sein de France Télécom SA et Orange France SA), correspondant aux CE, qui recueillent les questions des salariés et constituent les véritables pivots de notre syndicat,

+ des CIT (Commissions Internes de Travail) qui permettent aux adhérents de débattre des sujets essentiels...

Que l'année 2007 ait été pleine de succès pour notre syndicat, ne doit pas faire oublier qu'elle a cependant été particulièrement difficile pour le personnel de notre entreprise. Cette dernière a plus que jamais cédé aux sirènes des marchés financiers. Les résultats record ne sont liés qu'à une baisse des investissements et à une réduction sans précédent du nombre de personnel en France. La sous-traitance et la délocalisation ont atteint des sommets. **Mais plus que jamais les personnels de notre entreprise savent qu'ils peuvent compter sur nous.**

2008 sera une année de combat. D'ores et déjà la CFE-CGC réclame à FT devant les tribunaux, le versement de dizaines de millions d'euros au titre de l'intéressement 2007 (un indice étrangement à 99,6%).

Tous les vœux de santé, de bonheur et de prospérité que nous formulons pour vous et les vôtres en ce début 2008 n'en prennent que plus de force.

Sébastien Crozier

Appel national sur l'emploi à la direction de FT

Depuis le plan triennal de 22 000 départs commencés en 2006, et les mobilités forcées supplémentaires de 10 000 salariés, la politique RH de la direction est essentiellement tournée vers la pression sur les salariés pour qu'ils quittent l'entreprise. [...] Les moyens utilisés sont la pression sur les objectifs, les mobilités forcées, [...] et les conséquences : stress professionnel, situations de détresse importante [...] La direction de France Télécom refuse toujours d'ouvrir le dialogue pour mettre en place les moyens d'analyse, de prévention et d'intervention contre cette situation. Dès 2000, la Commission Nationale Santé, Hygiène et conditions de Travail avait émis des préconisations qui sont encore aujourd'hui restées lettre morte ! [...] Enfin, les médecins et les assistants sociaux malgré les alertes répétées, voient leurs moyens réduits et leur indépendance menacée, au nom d'un "devoir de neutralité" invoqué à bon compte par la direction. Les élus CCE, CE, CHSCT, DP, les médecins, les assistants sociaux tirent le signal d'alarme. Ils exigent rapidement :

- l'ouverture d'une négociation collective sur l'emploi à France Télécom, les restructurations et les conditions de travail, sur le plan national et local.

- l'arrêt des fermetures de sites et des mobilités forcées, l'ouverture de négociations avec la publication du plan immobilier de l'entreprise.

- l'ouverture d'un dialogue national et local, avec les élus du personnel, sur les risques psychosociaux liés aux restructurations, aux fermetures de sites, aux suppressions d'emploi ;

- le respect de l'indépendance des médecins des services de santé au travail et la dénonciation d'un "devoir de neutralité" exigé par la direction ;

- l'attribution de moyens et le respect de la confidentialité des assistants sociaux ;

- l'élaboration d'un plan d'action national, sur la base des travaux de la CNHCT engageant la consultation des CCE, CE et CHSCT sur la mise en place d'outils d'analyse, de prévention et d'intervention sur les questions de stress professionnel [...];

- le gel des « cellules d'écoute et d'accompagnement », aujourd'hui sous la tutelle de la direction, sans les garanties de protection des salariés qui y feront appel.

Premières Assises du Stress et de la mobilité forcée à FTSA

13 et 14 décembre à Paris

Deux jours de débats riches, d'information et de mobilisation, notamment sur la forme d'un appel national dont l'objectif est d'atteindre rapidement plus d'un millier de signatures de délégués du personnels, d'élus CE et de délégués syndicaux de toutes les fédérations !

Les premiers résultats du second questionnaire en ligne, principalement centré sur les liens organisation du travail / santé et la question des « seniors », ont été communiqués à cette occasion.

Les mille 1ères réponses confirment nos inquiétudes initiales : le climat nourri par la direction face à cette initiative d'analyses et de reconnaissance d'un phénomène objectif lié à la financiarisation accélérée de l'entreprise et à la restructuration en cours (22 000 suppressions d'emploi et d'autres à venir) est toujours aussi détestable : maintien de l'inaccessibilité au site via l'Intranet FTSA, convocations « opportunes » du CCUES (le CCE du groupe) et de nombreux CE aux mêmes dates, pressions inadmissibles sur les médecins du travail de FTSA, interdits de participer aux Assises !

La pression individuelle devient la seule réponse d'une entreprise incapable de négocier, nationalement comme localement.

Un appel national pour une mobilisation nationale...

(extraits à lire en première page)

A l'occasion des Assises nationales de l'Observatoire, les 250 élus présents ont lancé un appel national sur les questions de suppression d'emplois, de fermetures de sites, d'indépendance des médecins, des assistants sociaux, de souffrance au travail... Cet appel est déjà signé par plus de 500 personnes de France Télécom !

Rejoignez-les

Pour lire et signer l'appel connectez-vous sur :

www.observatoiredestressft.org

Analyse des premières réponses par notre Conseil scientifique et commentaires de l'Observatoire

Avec en préalable, une justification sur la représentativité et l'objectivité du 1er questionnaire (juin-septembre 2007) : la Direction de l'entreprise avait publiquement fortement contesté les résultats, en qualifiant notre 1^{er} sondage de « questionnaire militant ». Le croisement des résultats réalisés par le Conseil scientifique montre à tout le moins que

les 3 300 salariés qui avaient répondu, correspondent parfaitement aux grandes réalités sociologiques du Bilan social de FTSA. (ancienneté, sexe, qualifications, parcours professionnels...) Quels organismes de sondage obtiennent aujourd'hui une telle qualité de réponse sur un public interrogé aussi nombreux et aussi représentatif ?

Les premiers résultats du second questionnaire (11/2007 – 02/2008)

1000 réponses déjà enregistrées pour un sondage en ligne qui s'achèvera en février confirment les données du premier et accroissent l'inquiétude face aux résultats déjà enregistrés

+ 3 salariés sur 4 estiment que le cadre professionnel impacte leur santé, 1 sur 3 ressent de la colère

+ 3 sur 4 rejettent le pilotage managérial « par objectifs »

+ 2 sur 3 n'ont pas le sentiment d'avoir réussi leur vie professionnelle

Les seniors

+ 2/3 des personnels ont plus de 45 ans, la moyenne d'âge est de 47 ans. 40% d'entre eux n'apprécient pas toutefois l'appellation de « senior »

+ mais 80% d'entre eux se sentent discriminés en matière de promotion et d'augmentation individuelle de salaire

+ 91% estiment que l'entreprise ne reconnaît pas leur expérience professionnelle

+ 68% ont l'impression d'avoir raté leur vie professionnelle

+ 74% attendent leur retraite avec impatience !

Stress, maladie, attention à votre prévoyance !

Lorsqu'un salarié (ou un fonctionnaire détaché) du groupe est en arrêt-maladie, France Télécom pratique la subrogation des indemnités journalières de Sécurité Sociale. Pendant 45 jours (sur une année glissante), France Télécom fait l'avance des indemnités journalières (avec la paie maintenue) et les récupère auprès de la Sécurité Sociale. Pendant les 60 jours suivants la contribution FT est baissée et c'est l'intervention de l'assurance-groupe (Novalis) qui permet le maintien d'une rémunération complète. Mais lorsqu'arrive le 106^{ème} jour d'arrêt-maladie*, les choses se compliquent parce que France Télécom continue d'intervenir comme point de passage des versements alors qu'elle ne finance plus rien !

Le circuit Sécurité Sociale – malade – Novalis - France Télécom : un véritable embrouillamini !

La Sécurité Sociale verse sa partie au salarié, elle confirme ses versements par des relevés qu'elle fait parvenir avec plus ou moins de diligence ; de son côté Novalis attend ces relevés pour payer le complément : c'est au salarié d'être attentif à la réception (par la poste) de ces relevés et d'en transmettre une copie à Novalis Pour compliquer encore un peu le tout, désormais Novalis ne paie plus le salarié directement mais verse à France Télécom qui reverse ensuite par son système de paie mensuel : celui-ci étant clôturé en début de mois, on perd donc fréquemment un mois. Tout cela ajouté à l'inefficacité de Novalis, le salarié en arrêt peut se retrouver avec des retards de versements de deux mois voire jusqu'à cinq mois (alors qu'il a d'autres soucis que d'éplucher des paperasses !)

Les salariés en arrêt ne sont pas payés à cause du SI ! Si, si...

La CFE-CGC (déjà à l'origine de la mise en place de la subrogation) a saisi la Direction, et a obtenu quelques premières améliorations, mais des progrès restent à faire.

*45 premiers jours : Entreprise

46 à 105 : Entreprise + Novalis

106 et + : CPAM + Novalis

Pour les fonctionnaires :

En cas de congés ordinaires de maladie : les 3 premiers mois sont pris en charge par FT, les 9 mois suivants, il y a ½ traitement * complété par la mutuelle (les fonctionnaires ne sont pas obligés d'adhérer à la MG) + éventuellement la Tutélaire (autre mutuelle complémentaire "maison") En cas de longue maladie** la première année est payée par FT, les 2 années suivantes il y a ½ traitement complété par la mutuelle. En cas de maladie longue durée** les 3 premières années sont payées par FT, les 2 années suivantes il y a ½ traitement complété par la mutuelle. Après c'est la retraite anticipée !

*A noter que lorsque l'on parle de traitement pour un fonctionnaire c'est uniquement son **traitement** pas de Complément France Telecom.

**après avis d'un comité médical

Offre Réservée au Personnel 2007

La CFE-CGC avait déjà dénoncé la condition de « vache à lait de l'État » de France Télécom ! Elle s'insurge aujourd'hui contre le scandale d'un montage financier inique.

Rappel :

Comme le prévoit la Loi de privatisation de France Télécom, l'État doit, à l'occasion de chaque cession d'actions FT réserver 10% du nombre d'actions pour les salariés.

[...] L'arrêté du 26 juin 2007 fixait le prix et les modalités de cession des 5% d'actions (130 millions d'actions) de France Télécom par l'État aux investisseurs à 20,40 €.

L'État devait donc céder 14,4 millions d'actions de France Télécom aux salariés (0,56% du capital) pour un prix compris entre les 20,40 € et 16,32 € (le prix de cession -20%) comme le prévoit la loi de privatisation. Quel prix de vente a été choisi ? **20,39 €**

Pourquoi un prix aussi peu attractif contrairement aux offres précédentes ? L'État entend encaisser le maximum des salariés (300 millions d'euros). Pour rendre l'offre alléchante et être certain de la réussite de l'opération, la direction met un place un système complexe d'abondement et de mécanisme d'effet de levier (**Orange Success**) avec un coût très élevé (près de 120 millions d'euros à la charge de l'entreprise). **En réalité c'est une nouvelle fois l'entreprise qui contribue aux rentrées financières de l'État.**

Pour mémoire, le taux de participation des salariés à ces offres ne cesse de baisser (70% en 1997, 46% en 1998, 27% en 2004 et seulement 13% en 2005), preuve de la perte de confiance dans la Direction de l'entreprise. **Pour pallier la diminution du nombre de souscripteurs, cette fois ci, les actions sont proposées par l'État Français aux salariés étrangers !**

Notons que le **bénéfice de l'abondement maximal (4 322 €)** est réservé seulement à ceux qui ont la **capacité d'épargner plus de 6 500 €**

Au printemps dernier, l'entreprise avait proposé 12,5 millions d'actions à un millier de cadres dirigeants au prix de 21,60 €

A la différence que ces derniers n'avaient aucune somme à déboursier puisqu'il s'agissait de **stock-options** !

Les salariés sont actuellement les deuxièmes actionnaires officiels (3,23%) derrière un État qui se

désengage régulièrement et qui se désengagera demain de nouveau.

Les actions des salariés sont détenues au travers de l'épargne salariale. En réalité, les Conseils de Surveillance qui la gèrent sont aux mains de la Direction. La Direction dispose de 50% des sièges et les 6 autres syndicats à part égale des autres 50%. **La CFDT votant toujours avec la Direction, ces Conseils ne sont en fait qu'une chambre d'enregistrement.**

En tout état de cause, un bien faible rempart pour une entreprise dans un secteur où la concentration est le mot d'ordre et où la capitalisation de France Télécom est faible, **près de moitié inférieure à celle de Telefonica** (65 milliards contre 110). De nombreux prédateurs rodent. Orascom a fait part publiquement de son intérêt pour une participation au capital de France Télécom.

CFE-CGC rappelle qu'elle demande :

- le maintien de la participation de l'État,
- l'arrêt de la politique de distribution extravagante de dividendes qui affaiblit sa capacité d'investissement et sa capitalisation,
- la constitution d'un véritable actionnariat salarié grâce à l'attribution sans conditions d'actions à tous les personnels,
- la mise en place de Conseils de surveillance réellement aux mains des salariés,
- l'abandon du système de distribution stocks options réservé à une petite élite.

[...] **Résultat de l'opération** de vente obligatoire par l'état des 14,44 millions d'actions aux salariés avant juin 2008 : Sur ces 14,44 millions, près de 11 millions d'actions seront apportés en garantie à la banque Calyon (Crédit Agricole).

Cela signifie qu'en réalité ces actions appartiennent à la banque et non pas aux salariés.

Les mécanismes d'un montage avantageux... pour Calyon (Crédit Agricole)!

Récapitulatif :

En décembre 2007, l'État a proposé aux salariés de céder les 14,44 millions d'actions au prix de 20,39€

Pour inciter à l'achat de ces actions (Orange Success), l'entreprise proposait principalement deux formules dans le PEG (Plan d'Épargne Groupe) : l'une (PEG Classique) avec abondement où les salariés bénéficiaient d'une action gratuite pour une ou deux actions achetées, dans la limite de 201 actions gratuites par salarié ; l'autre, dite à « effet de levier » (PEG Multiple Garanti) dans laquelle les salariés pouvaient acheter 11 actions tout en bénéficiant de 11 actions gratuites et 198 par financement de la Calyon (Crédit Agricole) (les 220 restent la propriété de la Calyon (Crédit Agricole) pendant la durée de l'opération).

Position du 24 janvier 2008 de la CFE-CGC au sein de l'UES France Télécom-Orange

Vente d'actions 2007 au personnel (Orange Success) : un scandale !

Les salariés confiants dans l'avenir de l'évolution du cours boursier de l'entreprise, **ont massivement répondu à cette offre. En France, 45% des salariés ont souscrit. Au total les salariés ont déclaré être prêts à apporter 300 millions d'euros** pour acheter des actions.

C'est une demande totale de plus de 29 millions d'actions qui a été exercée par les salariés. **La formule à effet de levier (proposée à crédit), a entraîné une souscription du même niveau que l'offre classique provoquant ainsi une sursouscription à 210%**

Il y avait donc lieu à procéder à une réduction de l'offre. Comme indiqué dans les Lois de privatisation de 1986, c'est un arrêté du Ministre qui en fixe les modalités.

Quelle n'a pas été la surprise de la CFE-CGC quand elle a constaté que l'arrêté du Ministre de l'Économie privilégie la formule à effet de levier (PEG Multiple Garanti) au détriment de celle avec abondement (PEG Classique) qui donne lieu à un achat non pas virtuel mais réel des actions par les salariés dans le PEG.

Ainsi, sur les 14,4 millions d'actions, près de 11 millions d'actions seront apportées en garantie à la banque Calyon (Crédit Agricole)

Il convient de rappeler que dans le cadre de l'offre à effet de levier les salariés ne sont jamais réellement propriétaires des actions France Télécom pendant la durée de l'engagement de 4 ans. **A l'issue de l'engagement les salariés doivent vendre leurs actions et rembourser la banque Calyon (Crédit Agricole): ils perçoivent seulement une partie de la plus value réalisée** entre le prix de vente et le prix initial de 20,39€. La banque BNP gardant l'autre partie (en moyenne 50%). De plus les 4 dividendes versés (aujourd'hui à 1,20 € par an) restent acquis à la banque BNP Paribas.

Ainsi avec un cours progressant régulièrement jusqu'à 30 € en 2012, Calyon (Crédit Agricole) gagnera 110 millions d'euros et les salariés 50 millions seulement...

Il est surprenant de constater que l'État préfère favoriser « l'offre à effet de levier » de la banque privée Calyon (Crédit Agricole), et refuser l'épargne (de 300 millions d'euros) des salariés de France Télécom, ce qui aurait permis de constituer et renforcer un véritable actionariat des salariés.

Le choix de l'État de privilégier l'offre à effet de levier proposé par Calyon (Crédit Agricole) est en contradiction avec la documentation qui a été diffusée par la Direction aux salariés. Il était indiqué que seule la formule à effet de levier pouvait faire l'objet d'une réduction en cas de sursouscription mais cela n'était en aucun cas précisé pour l'autre formule avec abondement. La note remise à l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) par la Direction n'apporte aucun élément contradictoire.

Notons au passage que **le choix par le Ministre de favoriser la formule à effet de levier permet à France Télécom d'économiser l'abondement que l'entreprise aurait du verser** (jusqu'à 120 millions

d'euros) et d'éviter d'attribuer aux salariés les actions gratuites prévues (1 gratuite pour 4 achetées) en contrepartie d'une conservation des actions pendant 3 ans, en cas de souscription à la formule avec abondement aux salariés.

Conclusion :

La CFE-CGC est choquée de constater que l'État, principal actionnaire de France Télécom favorise outrageusement la banque Calyon (Crédit Agricole) au détriment des salariés. C'est contraire à l'esprit des lois de privatisation qui visent à constituer un actionariat salarial stable. La CFE-CGC dénonce l'attitude de la Direction de l'entreprise et de l'État qui osent se servir des salariés pour un montage financier servant prioritairement les intérêts de l'un des principaux créanciers de France Télécom.

La Direction de l'entreprise a organisé la publicité de ces formules de souscription au travers d'un réseau de salariés désignés comme « ambassadeurs ». Ces salariés sont profondément meurtris d'avoir été instrumentalisés.

N'oublions pas que face au désengagement de l'État, l'actionariat salarial est le dernier rempart face aux prédateurs. Or, dans un secteur où la concentration est le mot d'ordre, la capitalisation de France Télécom est fort faible.

La CFE-CGC a écrit au Ministre de l'Économie. Elle demande au Ministre de modifier son arrêté pour permettre aux salariés de choisir la formule qu'ils souhaitent privilégier. A défaut la CFE-CGC utilisera tous les recours pour faire valoir que les salariés ont été trompés par l'information diffusée par la Direction de l'entreprise.

« Madame le Ministre,

La CFE-CGC est extrêmement surprise de votre arrêté stipulant les modalités de réduction relative à la souscription des actions réservées au personnel de France Télécom, consécutive à la nouvelle cession d'actions de l'État français dans la participation du groupe France Télécom-Orange.

Pour les 50 000 salariés ayant souscrit aux deux formules PEG Multiple Garanti (effet de levier) ou PEG Classique (abondement), vous avez fait le choix de privilégier la formule à « effet de levier » où les salariés achètent les actions à crédit avec l'aide de Calyon (Crédit Agricole) en rétrocédant une partie de la plus-value et le résultat des dividendes pendant 4 ans.

L'offre à effet de levier (PEG multiple garanti) nous semble contraire à l'esprit des lois de privatisation qui visent à constituer un véritable actionariat salarié, durable et stable. En souscrivant massivement, les salariés de France Télécom ont prouvé leur attachement à leur entreprise. Ils sont prêts à investir durablement et constituer un actionnaire stable. Il n'y a donc pas lieu à nos yeux, de favoriser la banque Calyon (Crédit Agricole) De plus dans le document diffusé par l'entreprise, s'il est indiqué qu'en cas de sursouscription, la formule à « effet de levier » pourrait faire l'objet d'une réduction, ceci n'est nullement indiqué pour la formule avec abondement (PEG Classique). Les 50 000 salariés concernés, tous français, se sentent donc floués.

La CFE-CGC vous demande de modifier les termes de votre arrêté en permettant aux salariés de choisir leur formule PEG Multiple Garanti (effet de levier) ou PEG Classique (abondement). En vous remerciant par avance de votre intervention, nous vous prions de croire, Madame le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pierre Morville, Délégué Syndical Central et Sébastien Crozier, Président

Soutenez la démarche vis-à-vis du Ministre en signant la pétition nationale disponible sur le site www.cfecgc-ft-orange.fr.

Toutes lettres et plus d'infos sur

<http://cfecgc-ft-orange.org>

✦ Lettre d'Information de l'Observatoire du Stress et de la Mobilité Forcée chez France Telecom

✦ Lettre de l'actionariat salarié

Vos correspondants CFE-CGC :

Pierre Morville

au 06 62 22 78 35 ;

Sébastien Crozier

au 06 86 27 32 72 ;

Patrice Seurin

au 06 86 48 05 96

Cette lettre est éditée par la section CFE-CGC de l'UES France Télécom Orange

Responsable de la publication :
Pierre Morville

Coordination éditoriale :
Frédérique Limido. Tel : 01 44 37 64 94

Maquette : Hélène Marcy

Comité éditorial : Jean-Pierre Forbé, Pierre Gojat, Claire Merlin, Yvon Jacob, Sébastien Crozier...

Pour recevoir cette lettre par voie électronique, écrivez à : nicole.merl@orange-ftgroup.com